

<b>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THANNENKIRCH DE LA SÉANCE DU MARDI 26 NOVEMBRE 2024</b>
---

Sous la présidence de Madame Angélique DIEUAIDE, Maire

Etaient présents : Jean SCHAETZEL, Jean-Pierre SCHRAMM, Timothée MARCHAL, Jeannot STIBLING, Amélie MICHEL

Absents excusés : Hubert BIHL donne procuration à Timothée MARCHAL, Marie SIMLER donne procuration à Amélie MICHEL

Le Conseil Municipal a été convoqué le 19 novembre 2024.

**1) DESIGNATION D'UN ou D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Amélie MICHEL est nommée secrétaire de séance assisté par la secrétaire de Mairie, Sylvie Straub.

**2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 23 OCTOBRE 2024**

Il est approuvé à l'unanimité.

**3) DECISIONS MODIFICATIVES sur le budget annexe eau**

- 1- Vu l'insuffisance de crédits pour régulariser une erreur de facturation sur exercice antérieur
- 2- Vu la décision du conseil municipal en date du 6 juillet 2024 approuvant le transfert des résultats de clôture 2023 et années antérieures du budget eau et assainissement au SDEA
- 3- La délibération de la Commune de Thannenkirch en date du 20 novembre 2023 a opéré, s'agissant d'un transfert complet de compétence, le transfert de l'actif et du passif du service transféré au SDEA

Toutefois, pour des raisons matérielles et de facilité de gestion, il est proposé que la quote-part de l'emprunt, souscrit par la Commune de Thannenkirch le 23 avril 2012 auprès de la société caisse d'épargne, affectée au budget de l'assainissement pour le financement des budgets eau et assainissement, ne soit pas transférée au SDEA.

Le SDEA s'est engagé à rembourser à la Commune, conformément au tableau d'amortissement et à l'échéancier de remboursement prévisionnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, de procéder à la modification de crédits suivants :

1-

compte 61523	- 2000€	Budget eau
compte 673	+ 2000 €.	Budget eau

2-

Compte 002	-10 000€	Budget eau
Compte 61523	-10 000€	Budget eau
Compte 001	+10 000€	Budget eau

Compte 001 solde exécution section investissement reporté	-107 286.90€	Budget eau
Compte 001 solde exécution section investissement reporté	+ 107 286.90€	Budget principal
Compte 21531	-97 286.90€	Budget eau
Compte 1068	-107 286.90€	Budget principal

3-

Compte 168758	-7500€	Budget eau
Compte 276358	+7500€	Budget principal

#### **4) FORET : Programme de travaux d'exploitation et état de prévision des coupes 2025**

Les services de l'ONF ont présenté lors de la commission communale sur la forêt qui s'est tenue le 28 octobre 2024, les programmes de travaux forestiers et de coupes 2025.

La commission émet un avis favorable pour le programme des travaux avec 2 modifications :

- ⇒ Retirer les travaux de la piste haute
  - ⇒ Validation des travaux de la piste en parcelle 1 en fonction de la vente de bois de la parcelle 2.
- Ces travaux seront à nouveau soumis à validation avant l'été 2025.

##### Programme de travaux 2025 :

Travaux de maintenance parcellaire :	912 € HT
Travaux Sylvicoles :	1900 € HT
Protection contre dégâts de gibiers :	152 € HT
Entretien des renvois d'eau et chemin :	5900 € HT
Travaux accueil du public :	2280 € HT

Honoraire ONF :	1448.72 € HT
Frais de gestion SIVU :	714 € HT

##### Prévision des coupes 2025 :

Frais totaux d'exploitation :	
Parcelle 2 (bois façonnés)	37 000 €HT
Parcelles 1 et 11 (bois sur pied)	2500€ HT
Recettes provenant de la vente de bois :	39 500 €HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Valider le programme de travaux forestiers 2025 pour un montant de 20 087.12€ HT, A l'exception des travaux d'entretien de piste haute du Taennchel  
A l'exception de la création de piste sur la parcelle 1 qui devra faire l'objet d'une décision du conseil municipal tenant compte des recettes de la vente de bois de la parcelle 2.
- valider les honoraires d'assistance à donneur d'ordre au profit de l'ONF pour un montant de 2228.72€HT ;

- approuver le programme de coupes 2025 pour des frais totaux d'exploitation de 22 679 €HT
- inscrire l'ensemble des dépenses et produits au budget principal 2025

**4.1)** Proposition de la commission d'effectuer des travaux d'éclaircissement derrière le refuge du Rotzel, parcelle 14, (une dizaine d'arbres) pour favoriser l'ensoleillement. Avis favorable du conseil municipal.

**4.2)** Une vente en ligne de gré à gré par soumission est prévue le 26 novembre 2024, Parcelle(s) :8. i / Surface :6.32 ha / Lot : Lot unique / Peuplement : futaie irrégulière EPICEA COMMUN / Coupe : Irrégulière

La commission propose de confier la vente à l'ONF sans fixer de prix plancher.

## **5) SUBVENTION PROJET DE TRAVAUX CHEMIN DU LECOTTE - réseaux d'eau, eau pluviale et voirie**

Madame la Maire rappelle que le bureau d'études SETUI avait été missionné par contrat signé le 20/04/2022 pour une assistance à maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Chemin du Lecotte comprenant des travaux sur réseaux d'eau et eau pluviale ainsi que sur la voirie.

La phase étude de projet est achevée.

- Les travaux de renouvellement/renforcement du réseau d'eau sont estimés à 108 770 € HT
- Les travaux de sécurisation et de mise en conformité du réseau d'eau pluviale à créer suite à séparation du réseau d'assainissement sont estimés à 117 339.30 € HT
- Les travaux de voirie avec pose d'un caniveau central permettant une évacuation de l'eau de pluie sont estimés à 94 019.94 € HT
- Les travaux de sécurisation de la conduite d'alimentation en eau de la source Melkerhof et de la source Lecotte sont estimés à 50 205 € HT

**VU** l'Etude Diagnostic et le Schéma Directeur du système d'alimentation en eau potable réalisée par le bureau IRH priorisant les travaux à mener au Chemin du Lecotte,

Le conseil municipal, entendu en ses explications Madame la Maire, et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le programme des travaux tel qu'établi par SETUI,

**APPROUVE** le plan de financement tel que présenté,

**DECIDE** l'exécution des travaux dès que le financement est assuré,

**SOLLICITE** des subventions auprès de l'Etat au titre de la DSIL/DETR, de la CeA au titre du Fonds Communal Alsace, de la Région au titre du Pacte de Ruralité

**CHARGE** Madame la Maire de la poursuite de ce dossier

**AUTORISE** Madame la Maire à prendre ou à signer tout acte s'y rattachant.

**Plan de financement prévisionnel du projet – Budget Annexe Eau :**

Co-financeurs	Montant euros HT
Fonds propres du porteur de projet	75 773.30
CeA (24 % sur les travaux eaux, jonction, eaux pluviales, MOE)	69 945,00
Autres : Pacte de ruralité (30% sur les travaux eau, jonction, travaux eaux pluviales, MOE)	87 430.00
Etat DSIL : 20 %	58 286.00
TOTAL HT (coût estimatif du projet)	291 434.30 € HT

**Plan de financement prévisionnel du projet – Budget Principal Voirie**

Co-financeurs	Montant euros HT
Fonds propres du porteur de projet	71 455.15
CeA (24 % sur les travaux de voirie)	22 565,00
Autres (préciser)	
TOTAL HT (coût estimatif du projet)	94 019.94 € HT

**6) SUBVENTION POUR LE PASSAGE EN ECLAIRAGE LEDS**

Dans l'objectif de valorisation de son patrimoine bâti, de rationalisation de ses coûts énergétiques, et de respect de la réglementation en matière de sobriété énergétique, Madame le Maire propose la mise en œuvre de remplacement des lampes actuelles par des luminaires Leds dans les bâtiments communaux tels que l'école, la bibliothèque, la salle des fêtes, le foyer et les gloriettes et bar central.

À la suite des discussions lors du conseil municipal du 23 octobre 2024, des devis pour le relamping de la salle des fêtes et du foyer ont été réalisés et présentés.

Le coût total de l'opération s'élève à 8 332.29 € HT.

Elle précise que ce relamping peut bénéficier des soutiens financiers auprès de l'Etat (DETR/ DSIL) et de la CeA (Fonds de Solidarité Territoriale).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet tel que présenté par Madame le Maire et s'élevant à 8 332.29 € HT.

**APPROUVE** le plan de financement tel que ci-annexé,

**DECIDE** de l'exécution des travaux dès que le financement est assuré, en ventilant les travaux sur deux ans en donnant la priorité au relamping de l'école et de la bibliothèque.

**SOLLICITE** des subventions aussi élevées que possible auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR/DSIL et auprès de la CeA dans le cadre du Fonds de Solidarité Territoriale,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET				
26/11/2024				
MISE EN PLACE D'ECLAIRAGE LED DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX				
DÉPENSES	MONTANT H.T.	RESSOURCES	MONTANT H.T.	%
Rénovation de l'éclairage		Aides publiques :		
		Union européenne		
Relamping école et bibliothèque	3 469.24	État – DSIL	1 666.46 €	20.00 %
		État - DETR		
Relamping salle des fêtes et foyer	3 888.69	État – FNADT		
		État – DPV		
Intervention gloriettes et bar central	974.36	État – Fonds vert		
		- Région		
		- Département FOND DE SOLIDARITE TERRITORIALE	4 999.37 €	60.00 %
		- Groupement de communes communauté de communes		
		- Autres :		
		<b>Sous-total Aides publiques</b>	<b>6 665.83 €</b>	<b>80.00 %</b>
		<b>Auto-financement :</b>		
		- Fonds propres	1 666.46 €	20.00 %
		- Emprunts		
		Autres		
		<b>Sous-total</b>	<b>1 666.46 €</b>	<b>20.00 %</b>
TVA 1 666.45€				
<b>TOTAL</b>	<b>8 332.29 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 332.29 €</b>	<b>100.00 %</b>

## **7) SUBVENTION POUR LA REFECTION DES CHEMINS dans le cadre de la DETR**

Madame La Maire expose le projet de réfection des chemins communaux.

Suite à la commission foret qui a eu lieu le 28 octobre 2024, des devis ont été demandés à l'entreprise Pirastu concernant la réfection des chemins communaux suivants :

CHEMINS COMMUNAUX	DISTANCES	REMARQUES	N° plan commission foret
EULENTHAL	700 m		
SCHILLIG WEG	500 m		1
ROTZEL THAL WEG	450 m	1ère partie	3
ROTZEL THAL WEG	350 m	2 ème partie	3
JEUNE BOIS	200 m	Partie basse [partiel + fossé]	
JEUNE BOIS (bois Georges)	800 m	Partie haute [+ matière]	2
FOX FARM	500 m	Jusqu'à la villa	
FOX FARM	700 m	Depuis la villa [roche]	
LECOTTE	400 m	[boue / curage]	
ROCHAMPS	300 m	[buse]	
OBERER (Schillig)	300 m		
SCHWYZ	300 m		

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Cependant, les subventions ne sont étudiées que pour un chemin par an. Le conseil municipal est amené à autoriser Madame La Maire à déposer un dossier de subvention par chemin et par an. La commission foret ayant défini un ordre de priorité, il y a lieu lors du prochain conseil municipal de choisir le chemin qui pourra prétendre à une subvention en 2025.

Début de l'année 2025, la commission foret étudiera un planning de travaux en fonction de la capacité d'auto-financement de la commune (le produit de la chasse reversé à la commune et une partie de la dotation de Soutien aux Communes pour les Aménités Rurales) et du retour de la demande de subvention au titre de la DETR/DSIL. Le travail de la commission sera ensuite présenté en réunion publique à laquelle seront conviés l'ensemble des propriétaires.

### **8) PERSONNEL : attribution de chèques cadeaux**

Madame la Maire propose de reconduire l'achat de chèques cadeaux à hauteur de 375€ par agent communal actif soit 4 agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide de voter la somme de 1 800 € soit 450€ par agent pour l'achat des chèques cadeaux auprès de la société UP,
- décide de donner l'autorisation au Maire d'attribuer les montants des chèques au personnel communal actif.
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6488 « charges de personnel » du budget 2024.

### **9) NEW DEAL : signature convention Ivory**

Madame la Maire rappelle qu'une demande de couverture mobile sur la commune de Thannenkirch New deal SFR sur le site anciennement Numéricable est en cours.

Dans cet objectif, il y a lieu de signer une convention avec la société Hivory pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie (pylône et armoire technique) sur un terrain référencé au cadastre section 3 parcelle 216 (superficie de 166m<sup>2</sup>). Le bail est signé pour une durée de 12 ans.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise Madame la Maire à signer la convention avec Hivory pour l'installation d'équipements sur la parcelle 216 section 3 en y incluant si cela est possible une clause de démantèlement.

### **10) AGREMENT de permissionnaire de chasse**

Vu la demande faite par le locataire de chasse, M. Frédéric SCHRAMM, concernant la demande d'agrément de permissionnaire de M. SCHRAMM Adélien en date du 21 octobre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la majorité des membres de la commission consultative de la chasse consultée par mail le 4 novembre 2024,

Le conseil municipal, est amené à délibéré sur la demande d'agrément de Monsieur Schramm Adélien

Après en avoir délibéré, donne, à l'unanimité, un avis favorable à la proposition d'agrément de : M. SCHRAMM Adélien de Ribeauvillé

sous réserve que les conditions stipulées à l'article 5.2.1 du cahier des charges des chasses communales soient remplies. Les permissionnaires devront présenter les documents prévus à l'article 6.2 (excepté l'alinéa d) ainsi qu'un engagement écrit à respecter les prescriptions techniques prévues à l'article 24 du cahier des charges communales.

## **11) Divers**

11.1) **Cérémonie du 1<sup>er</sup> décembre 2024** : Madame la Maire présente le programme de la Commémoration des 80 ans de la libération

11.2) **Clôture de la régie « photocopies »** à la demande du service de gestion comptable. Les associations bénéficieront toujours d'une gratuité sur les photocopies noir et blanc. Les habitants du village auront la possibilité de faire des photocopies à la mairie, seul le mode de paiement changera. Un avis de somme à payer leur sera envoyé.

11.3) **Doit de préemption urbain** concernant la parcelle 134 section 10 située 9 chemin de la Schwyz. Le conseil municipal ne souhaite pas préempter sur cette vente.

11.4) **Projet d'aménagement du rez de chaussé de la salle des fêtes :**

Une réunion a eu lieu en présence des responsables d'associations et de Madame Simler Marie, adjointe au maire au sujet de l'aménagement d'un local en cuisine au niveau du foyer. Le football club de Thannenkirch produira des devis afin d'envisager un plan de financement entre la commune, le comité des fêtes et le football club et de déposer une demande de subvention. Madame Simler Marie fera le suivi de ce dossier en lien avec le football club.

11.5) **Restitution par Madame Amélie Michel** du travail effectué sur la Mise en valeur du patrimoine dans le cadre de la transformation de la salle des fêtes en musée du Patrimoine local.

11.6) Il est proposé de réfléchir lors d'une réunion de travail début 2025 sur le fonctionnement des commissions et notamment de la commission urbanisme.

11.7) **Une Réunion de chantier est prévue le mercredi 27 novembre 2024** à 14h en présence des entreprises concernant les travaux de la salle des fêtes. Suite à cette réunion, un calendrier du déroulement des travaux sera établi afin de définir les dates où la salle ainsi que le foyer ne seront pas disponibles.

Le Maire, Angélique DIEUAIDE

